

# La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement

## Déclaration du groupe de la CGT-FO

L'avis qui est aujourd'hui présenté au Conseil sur une saisine gouvernementale portant sur un sujet essentiel - les écarts de compétitivité entre la France et l'Allemagne - a été le fruit de débats multiples et passionnés. Le groupe FO tient à féliciter la rapporteure qui a su écouter et intégrer dans son texte les différentes suggestions formulées.

S'agissant du contenu du texte, le groupe FO veut d'abord souligner qu'il fait sienne la définition de la compétitivité selon laquelle « *c'est la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale* ». Cette définition va à l'encontre de la mesure de la compétitivité à partir du coût du travail.

L'avis rappelle d'ailleurs que, contrairement à ce qui a été véhiculé par certains, les coûts salariaux dans l'industrie manufacturière restent encore à ce jour plus élevés en Allemagne qu'en France dans le même temps où la productivité des salariés français reste plus forte. Les écarts de compétitivité entre la France et l'Allemagne ne sont donc pas liés au coût du travail. L'avis pointe à l'inverse et à juste titre le niveau de dividendes parmi les plus élevés de l'Union européenne avec un autofinancement disponible pour les investissements qui en est réduit d'autant.

L'avis souligne enfin très justement que le choix d'une protection sociale élevée en France, issu d'une longue histoire, a montré encore récemment sa pertinence notamment en période de crise. S'agissant des pistes d'évolution possibles pour son financement mentionnées par l'avis, le groupe FO rappelle son hostilité à la TVA sociale et renvoie pour le reste à ses observations sur le récent rapport sur la protection sociale voté par notre Conseil.

Le groupe FO partage aussi l'importance des éléments hors coûts qui constituent le vrai facteur explicatif des écarts de compétitivité entre la France et l'Allemagne : les relations entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants ou entre les banques et l'industrie - notamment les PME - sont plus équilibrées en Allemagne ; les efforts du privé en matière de recherche-développement y sont aussi beaucoup plus conséquents ; le positionnement enfin des produits allemands sur le haut de gamme est également un facteur de compétitivité.

Face à ce constat, le groupe FO tient à souligner l'intérêt des préconisations de l'avis en faveur du développement industriel de notre pays.

Le groupe FO veut aussi manifester sa satisfaction de voir que l'avis prenne en compte l'importance des services publics et ceci contrairement à la tendance allant au désengagement de l'État. La présence de services publics aujourd'hui mis à mal par la RGPP constitue, en effet, un facteur de compétitivité. La qualité des services publics, leurs équipements et leur opérabilité territoriale, administrative, technique ou de contrôle constituent des atouts d'attractivité et de création d'emplois pour toute l'économie française.

Le groupe FO tient néanmoins aussi à exprimer des réserves sur certains points. C'est ainsi que, dans le débat sur le partage de la valeur ajoutée, le groupe FO considère que la priorité doit aller au salaire et non pas au versement de primes ou à l'élargissement de la participation et de l'intéressement. Le groupe FO souligne aussi que le respect universel des normes sociales et environnementales ne doit pas être opposé à la compétitivité, respect universel qui ne peut se satisfaire de démarches volontaires du type RSE.

Au total, l'avis dresse un panorama utile des forces et faiblesses de notre pays et formule des préconisations intéressantes. Il remet en cause certaines idées reçues et souligne bien la fragilisation du modèle social allemand avec l'explosion des « *mini jobs* ». Le groupe FO réaffirme enfin que ce n'est pas en comprimant la demande et en s'orientant vers des politiques d'austérité que l'on améliorera la compétitivité de notre pays.

Malgré les réserves évoquées, le groupe FO, compte tenu de la prise en compte d'éléments importants, a voté l'avis.